



# CHARTRE

Association Loi 1901, le **GIEEM** est un **think tank** (groupe de recherche et de réflexion) qui oeuvre en faveur de la **protection** des eaux, des sols, des prairies et de la biodiversité des bassins versants du **massif du Jura**.

**En signant la charte du GIEEM, le signataire déclare soutenir en fonction de ses possibilités les objectifs et le travail du GIEEM, et notamment :**

- Se préoccuper de la dégradation de la qualité des eaux du massif, qui se traduit notamment par une mortalité piscicole considérable.
- Se préoccuper plus globalement de la qualité environnementale du massif et de sa biodiversité. Leur dégradation pénalise nombreuses activités économiques (élevage, produits agro-alimentaires...) ou de loisirs (pêche, spéléologie...) et diminue l'attractivité résidentielle, professionnelle et touristique du territoire. Plus globalement elle interpelle tous ses habitants.
- Ne pas se satisfaire des diagnostics de « bon état écologique » des rivières du massif établis en référence aux normes officielles.
- Vouloir œuvrer en faveur de l'amélioration des différentes composantes de l'environnement du massif et faire des propositions constructives et accessibles à tous.
- Renoncer à toute posture d'hostilité à l'encontre de tel ou tel secteur, car dans chaque secteur il y a des opérateurs qui ont des pratiques respectueuses de l'environnement et irréprochables.
- S'appuyer sur le diagnostic scientifique d'une dégradation des milieux aquatiques qui révèle notamment un excès d'azote, un accroissement des teneurs en bicarbonate, des contaminations par des produits phytosanitaires, divers biocides, des résidus médicamenteux (humains et vétérinaires), des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) etc. Cette dégradation des eaux est la résultante d'une dégradation écologique de l'ensemble des bassins versants. Elle s'est installée progressivement bien antérieurement à l'apparition des dérives climatiques se traduisant par une multiplication des épisodes extrêmes, pluvieux ou caniculaires. Ce nouveau contexte climatique accroît les risques de dégradation environnementale. L'évolution des pratiques en est d'autant plus indispensable.
- Retenir de ce même diagnostic scientifique que les causes de cette dégradation environnementale sont multiples. Elles concernent tous les secteurs à des degrés divers : pratiques agricoles, pratiques forestières, traitement des eaux usées, artificialisation des rives des cours d'eau, utilisations domestiques d'insecticides et de divers biocides etc.

**Nom Prénom** ..... **Le** ..... / ..... / .....

**Mail** ..... **Tél** ..... **Signature**